



CSA-SA du jeudi 29 juin 2023

Ce CSA-SA était présidé par Madame BELLET-LEMOINE, Secrétaire Générale de l'académie d'Amiens, accompagnée de Monsieur HAYE, Secrétaire Général de l'académie adjoint DRH, Monsieur BOUVET, Secrétaire Général de la DSDEN de l'Aisne et Madame SCHUMAN, Secrétaire Générale de la DSDEN de l'Oise.

Siégeaient au titre de l'UNSA toutes trois en visioconférence :

- Madame Romy CANVOT
- Madame Marie-Andrée CATAN
- Madame Dominique LECONTE

L'ordre du jour de ce CSA-SA portait sur la formation spécialisée santé et sécurité au travail du Comité social, et les points à l'ordre du jour se composaient de la manière suivante :

1. Installation de l'instance
2. Règlement intérieur
3. Questions diverses

Dans la déclaration liminaire, nous avons interpellé Madame SCHUMAN, Secrétaire Générale de la DSDEN de l'Oise sur la mise en place d'un logiciel de gestion du temps de travail et sur la gestion des remplacements avec le déploiement du logiciel ANDJARO.

« Mesdames et Messieurs les membres du Comité social d'Administration des services académiques.

Force est de constater que dans le département de l'Oise et au sein de la DSDEN 60 la lenteur administrative des processus qui devaient voir le jour pose question.

Depuis deux ans un logiciel du temps de travail devait être mis en place afin que les personnels puissent visualiser leur temps de travail, récupérer leurs heures supplémentaires et alimenter leur compte épargne temps.

Malheureusement les collègues sont corvéables à merci, sans aucune transparence de leur temps donné et aucune reconnaissance du travail fourni.

Par ailleurs, quand est-il de la mise en oeuvre du logiciel ANDJARO dans l'Oise, la dénomination des enseignants remplaçants a été actée quand est-il de la gestion administrative au sein de la DSDEN 60 et en Circonscription.

Nous aimerions recevoir des réponses claires et factuelles sur ces problématiques soulevées. »

- Concernant la mise en place de l'application HOROQUARZT pour la gestion du temps de travail des agents au sein de la DSDEN 60 et en Circonscription Madame SCHUMAN a indiqué que le projet serait engagé dès septembre 2023 d'abord en service et par la suite au sein des différentes Circonscriptions de l'Oise.
- Concernant le déploiement du logiciel ANDJARO dans l'Oise : Madame SCHUMAN a indiqué que son déploiement définitif aurait lieu au plus tard en janvier 2024.

D'abord, il y aura une phase de formation ARIA en vue de l'harmonisation des pratiques, puis une formation sur l'application ANDJARO avec un accompagnement dès septembre 2023. En vue d'une généralisation globale de l'outil.

1- Installation de l'Instance

Après une rapide introduction de Monsieur HAYE présentant le contexte de cette formation spécialisée santé et sécurité au travail du Comité social, il a été précisé que bien que le quorum ait été atteint mais qu'en l'absence de communication des Noms de l'ensemble des membres des organisations syndicales, un repli aurait lieu.

2- Règlement intérieur de la F3SCT-SA

Monsieur HAYE évoque ensuite la lecture du règlement intérieur (transmis en amont aux membres du CSA-SA). Il précise qu'il est quasiment identique à celui du CSA et de la formation spécialisée au niveau académique. Il mentionne cependant une

différence, en rapport avec le nombre annuel de réunion, à savoir au minimum une fois par an.

Le règlement n'a pu être voté en l'absence de représentativité de toutes les organisations syndicales siégeant au CSA SA.

3- Questions diverses

Aucune

Un repli de cette séance aura lieu le jeudi 06 juillet 2023 à 14h00.